



Accueil > Impôts > Impôts locaux > On paye parfois la taxe d'habitation en maison de retraite !

< Retour aux actualités Impôts

## On paye parfois la taxe d'habitation en maison de retraite !



J'aime 0 Envoyer Tweet 1 +1 2 Ajouter à mes dossiers Envoyer par mail Réagir (0)



21/10/13 à 11:59

**Le retraité accueilli en maison de retraite ou dans un établissement spécialisé doit payer la taxe d'habitation lorsqu'il occupe son logement à titre privé.**

La **taxe d'habitation** est établie au nom des personnes qui ont la disposition ou la jouissance d'un **logement**, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour les pensionnaires des **maisons de retraite** ou des établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), leur imposition diffère selon qu'ils ont ou non la disposition privée de leur logement. Ils ne sont assujettis à la taxe d'habitation, que s'ils ont la jouissance privée de leurs locaux.

Selon Bercy, le caractère non privé peut ressortir de la réglementation de l'établissement d'accueil. S'il prévoit l'obligation, pour les personnes valides, de prendre les repas en commun, si les heures de visites sont limitées et si le personnel peut librement accéder aux chambres, il est considéré que le local n'est pas privé et donc son occupant n'est pas soumis à la **taxe d'habitation**.

Ils peuvent toutefois, sous réserve de satisfaire aux conditions de cohabitation et de revenu, bénéficier des [exonérations et des dégrèvements](#) prévus en faveur des personnes âgées de condition modeste (Voir : [Une seule taxe d'habitation est à payer en cas de départ en maison de retraite](#)).

Stéphanie Alexandre

Liens externes :

> Rép.min. n°9589 JOAN du 08/10/2013 : exonération, maison de retraite, taxe d'habitation

### Outils pratiques :

#### Simulateurs

> [Simulateur de calcul de la surface locative](#)

#### Indices & chiffres

- > [Droits d'enregistrement : paiement fractionné ou différé \(taux de l'intérêt de crédit\)](#)
- > [Ventes d'immeubles : droits d'enregistrement](#)
- > [Aide ménagère aux personnes âgées : montant et barème de participation](#)

#### Modèles de lettres

- > [Obtenir un délai pour payer ses impôts](#)
- > [Réviser un loyer](#)

#### Formalités et démarches

- > [Les impôts locaux : taxe d'habitation](#)
- > [Déclarer des travaux au fisc](#)

#### Papiers à conserver

> [Les impôts locaux](#)

#### Carnet d'adresses

- > [Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer](#)
- > [Confédération Générale du Logement](#)
- > [Association Départementale pour l'Information sur le Logement](#)

**Mots-clés :** [EXONERATION FISCALE](#) , [IMPOTS LOCAUX](#) , [LOGEMENT](#) , [MAISON DE RETRAITE](#) , [PERSONNE AGÉE](#) , [SENIOR](#) , [TAXE D'HABITATION](#)

0 réaction